



***CAHIER DES CHARGES***  
***SERVICES***  
***POLE FRANCE***  
***POLE ESPOIRS***

**FEDERATION FRANCAISE DE CANOE-KAYAK**

**Mai 2003**

## **EDITORIAL**

Ce cahier des charges a pour but d'énoncer les besoins de la filière de haut niveau des différentes disciplines du canoë kayak à l'horizon de 2014 en terme de bâtiment. L'évolution des structures d'entraînement a pour objectif de maintenir et de faire progresser les résultats de la France lors des compétitions internationales.

Un pôle France ou un pôle Espoirs est une infra structure qui accueille des sportifs de haut niveau. L'ensemble des composantes de cette structure doit permettre aux athlètes d'avoir une préparation sportive, de les aider dans leur formation professionnelle, et de leur donner un suivi médical et social.

Ce document n'est en aucun cas un programme. Il s'agit d'un outil de référence en vue d'établir une programmation adaptée, complète et spécifique à chaque projet, pour lequel doit être défini l'ensemble des besoins, des contraintes et des données. Cependant, un même projet peut aussi être le groupement de plusieurs pôles et disciplines ; dans ce cas, la mutualisation des équipements offre une émulation de groupe, bénéfique à la performance, et permet une économie de moyens.

La Fédération Française de Canoë Kayak souhaite, par cette démarche, mettre en oeuvre un développement durable des structures de haut niveau.

## **SOMMAIRE**

### **Utilisation du document**

### **Encadrement et Confrontation**

### **Aménagements et Services**

### **Infrastructures et Matériel**

- Secteur de pratique des disciplines
- Matériel
- Bâtiment (voir cahier des charges bâtiments)

### **Moyens financiers**

**CAHIER DES CHARGES**  
**POLE FRANCE ET POLE ESPOIRS COUPLE A UN POLE FRANCE**  
**et**  
**POLE ESPOIRS**

Chapitre

**1**

**Encadrement et Confrontation**

**Encadrement**

L'encadrement favorise la venue des athlètes sur un site, constitue le premier service.

Encadrement	POLES FRANCE	POLES ESPOIRS COUPLE A 1 PF	POLES ESPOIRS
Coordination	Un conseiller technique sportif régional <b>Coordonnateur de toutes les structures</b> de la région (pôle France, pôle Espoirs, centres régionaux et/ou départementaux, sites de préparation et clubs formateurs) à temps plein		
Formation / Expérience	Professeur de sport Professeur d'EPS Brevet d'état 2 <sup>ème</sup> degré Permis bateau pour les disciplines d'eau plate	Brevet d'Etat 2 <sup>ème</sup> degré	
Nombre minimum d'entraîneur par structure	Les entraîneurs sur les pôles France sont des cadres du MdS placé auprès de la FFCK. La DTN déterminera le nombre de cadre mis sur les structures fin 2003 1 entraîneur pour 8 athlètes	1 entraîneur pour 12 athlètes	
Missions du coordonnateur	Assurer le relationnel avec les institutions (comité régional, DRDJS, collectivité territoriales..) Assurer le suivi administratif et financier des structures de la région Etre le correspondant pour le suivi socio professionnel des sportifs des différentes structures Mettre en place et assurer le suivi médical des sportifs de haut niveau et des Espoirs ...		

Encadrement	POLES FRANCE	POLES ESPOIRS COUPLE A 1 PF	POLES ESPOIRS
Missions entraîneurs	Assurer la permanence de l'entraînement sur le pôle Etre le relais avec les autres structures de la zone du pôle France Assurer la formation des entraîneurs des pôles espoirs Participer aux stages interrégionaux Encadrer les sportifs lors des actions des différentes équipes de France (stages et compétitions). Participer aux réunions organisées par le Coordonnateurs des équipes de France.	Assurer la permanence de l'entraînement sur le pôle Assurer la formation des entraîneurs des clubs formateurs Participer aux stages interrégionaux Encadrer les sportifs lors des actions des différentes équipes de France (stages et compétitions). Participer aux réunions organisées par le coordonnateurs des équipes de France.	
Mise à disposition du cadre	Le cadre répartit ses 220 jours de missions en 110 jours minimum pour le pôle et 110 jours maximum de stages et compétitions. Durant son absence, l'encadrement du pôle Espoirs assure la permanence.	Le ou les cadres interviendront sur l'encadrement des équipes de France avec un maximum de 50 jours par an	
Formation continue	A définir	Au minimum 10 jours par an	
Présence obligatoire	A définir	Colloque des conseillers techniques Action de formation en direction des entraîneurs de pôle Espoirs mis en place par la F.F.C.K.	
Situation administrative des entraîneurs et la rémunération	Conseiller technique sportif du MdS placé auprès de la F.F.C.K. Contrat PO pour les disciplines olympiques Complément de salaire pour les autres 1 Entraîneur plein temps sous contrat de droit privé employé par la F.F.C.K.	1 à 2 entraîneurs mis à disposition par le Comité Régional suivant le nombre de sportifs accueilli sur les pôles (au minimum à 50% de leur temps en plus des 50 jours d'intervention éventuelles auprès des équipes de France). La rémunération dépend de la formation (au minimum 150% du SMIC)	
Recrutement	Le recrutement des entraîneurs de pôles France se fera par un appel à candidature international	Le recrutement des entraîneurs de pôles Espoirs se fera par un appel à candidature national suite à une commission bipartite (siège F.F.C.K. et comité régional)	

# Confrontation

**La confrontation** est importante, cela inclut la qualité des athlètes qu'on regroupe sur un même site et leur interactivité.

## GRANDS PRINCIPES :

Sportifs inscrits sur la liste des sportifs de Haut Niveau du Ministère des sports :

Les **sportifs Elite** doivent être implanté sur un pôle France. Des dérogations peuvent être accordées individuellement sur décision du coordonnateur de la discipline concernée.

Les **sportifs Seniors** doivent être sur un pôle France. Les dérogations ne sont pas possibles. Dans le cas où des sportifs Seniors feraient le choix de ne pas être présents sur un pôle France, ils ne bénéficieraient pas du soutien de la direction technique (stages, aides personnalisées ...) jusqu'aux sélections.

Les **sportifs Jeunes** doivent être sur un pôle France dans la mesure du possible ou sur un pôle espoirs de manière transitoire.

Statut du sportif hors pôle

Il ne bénéficie pas des aides personnalisées et des stages jusqu'aux courses de sélection.

Pour participer aux courses de sélections il devra signer une convention individuelle l'engageant à suivre le programme des équipes de France et à respecter la convention de haut niveau.

Le suivi médical obligatoire du sportif de haut niveau doit être effectué sur un pôle France. Dans le cas des sportifs hors pôle le déplacement est à la charge du sportif.

Confrontation	POLES FRANCE	POLES ESPOIRS COUPLE A 1 PF	POLES ESPOIRS
<b>Population</b>	Athlètes classés en liste Elite, Senior et Jeune	Athlètes classés en liste jeune Athlètes de niveau Espoir	
<b>Effectif</b>	Minimum 8 athlètes Maximum 8 athlètes par entraîneur	Minimum 8 athlètes Maximum 12 athlètes par entraîneur	
<b>Objectif F.F.C.K.</b>	180 SHN sur pôle France 60 athlètes de 3 disciplines par pôle	72 athlètes Espoirs/Jeunes 24 athlètes de plusieurs disciplines par pôle	150 athlètes Espoirs De 8 à 24 athlètes par pôle
<b>Présence</b>	Le sportif doit résider dans l'agglomération et participer au quotidien au programme du pôle		

Confrontation	POLES FRANCE	POLES ESPOIRS COUPLE A 1 PF	POLES ESPOIRS
<b>Critères d'âge</b>	Pas de critère d'âge	<p><u>Nouvelle candidature :</u> Avoir entre 15 et 21 ans l'année de la commission d'admission (ex : pour une rentrée en septembre 2004, il faudra être né entre 1983 et 1989 année comprises)</p> <p><u>Renouvellement de candidature :</u> Avoir au maximum 22ans l'année de la commission d'admission (ex : pour une rentrée en septembre 2004, un athlète souhaitant rester dans un Pôle Espoirs doit être né au maximum en 1982)</p> <p><b>Sortie :</b> Un athlète ne pourra pas resté plus de 5 ans sur un pôle Espoirs.</p>	
<b>Niveau de recrutement</b>	Mise en liste Haut Niveau du Ministère des sports	(critères à déterminer avec les coordonnateurs des équipes de france)	
<b>Procédure de recrutement</b>	<p>Un dossier de candidature doit être envoyé au responsable de la structure Le recrutement se fait lors d'une commission d'admission nationale Date : entre le 1<sup>er</sup> mai et le 20 mai de l'année N</p>		
<b>Dossier de candidature</b>	Tous les athlètes doivent déposer un dossier de candidature auprès du CTR coordonnateur d'un pôle Espoirs avant le 1 <sup>er</sup> avril		
<b>Commission d'admission</b>	<p>Une seule commission d'admission pour toutes les disciplines. En présence de : Directeur sportif Coordonnateurs des disciplines</p>	<p>Une commission d'admission par discipline En présence : Directeur sportif Coordonnateur de la discipline CTR coordonnateur des pôles Espoirs concernés.</p>	

## Aménagement

Les aménagements scolaires ou universitaires, ou les bassins d'emplois

### GRANDS PRINCIPES :

Permanence de l'entraînement :

Les pôles ont pour mission d'assurer la permanence de l'entraînement en semaine et hors des périodes de vacances.

Pendant les week-ends et les vacances scolaires les sportifs doivent pouvoir retourner chez eux afin de participer à la vie de leur club (entraînement, compétitions, stages ...)

Pour les aménagements universitaires, scolaires et le bassin d'emploi, il est clair que des choix financiers devront être fait, c'est-à-dire, que lorsqu'on dit que tous les athlètes doivent être résidents sur les pôles, il faut les aider à conserver un choix au niveau des universités, des emplois, et pour trouver des aides.

Le principe de répartition des Aides Personnalisées sera mis en rapport avec la volonté de regrouper les athlètes sur les pôles

La recherche et l'attribution de Contrat d'Insertion Professionnel pour les athlètes de haut niveau se fera en priorité sur les structures.

Les Pôles seront sur de grandes villes universitaires afin de combiner les aménagements avec d'autres possibilités d'emploi que le canoë kayak. Lorsque c'est possible, il s'avère très intéressant de mutualiser avec d'autres pôles de disciplines proches du canoë-kayak (aviron, cyclisme, natation).

On s'appuiera au maximum sur le réseau national du haut niveau dans les services du MdS pour rechercher les meilleures solutions d'aménagement scolaire, universitaire et professionnel.

Le suivi médical se met en place en s'appuyant sur les plateaux médicaux des pôles France, dans les établissement du MdS (CREPS), des CHU ou des centre médicaux et sportifs. (voir suivi médical en annexe)

Il est également nécessaire de prendre en compte de façon systématique l'accueil des mineurs pour les pôles Espoirs. Ce problème est important notamment pour les structures d'accueil hors CREPS.

<b>Aménagements</b>	<b>POLES FRANCE</b>	<b>POLES ESPOIRS COUPLE A 1 PF</b>	<b>POLES ESPOIRS</b>
<b>Aménagement scolaire et universitaire</b>	Convention au moins avec une université. Pour les pôles Espoirs, convention avec au moins un lycée. Distance des sites universitaires et scolaires à moins de 30 minutes du ou des sites d'entraînement Offres d'études. Moyens de transports pour se rendre du lieu de formation au lieu d'entraînement.		
<b>Bassin d'emploi</b>	Les Pôles France doivent obligatoirement se situer dans ville universitaire. Population de l'agglomération. Grande entreprise susceptible d'accueillir des sportifs de haut niveau		
<b>Hébergement</b>	La ville choisi doit pourvoir permettre aux sportifs de trouver facilement des logements. Lister les hébergements susceptibles d'accueillir des sportifs, les conditions et tarifs (ex CREPS, CROUS ...)		

<b>Services</b>	<b>POLES FRANCE</b>	<b>POLES ESPOIRS COUPLE A 1 PF</b>	<b>POLES ESPOIRS</b>
<b>Dynamique sportive régionale</b>	Lister les pôles France et pôle Espoirs des autres disciplines et les relations avec les structures canoë kayak.. Enoncer la politique du sport de haut niveau de la région, du département, de la ville et de la DRDJS La présence d'un établissement du MdS sera un atout supplémentaire		
<b>Entraînement</b>	Permanence de l'entraînement en semaine et hors des vacances scolaires		
<b>Sites d'entraînement autour du pôle</b>	Présence indispensable du bassin d'entraînement proche du site du pôle : A moins de 30mn et au maximum à 2 heures		
<b>Suivi médical et paramédical</b>	Présence obligatoire d'un plateau médical capable de proposer le contenu du suivi médical longitudinal (voir doc ci-après pour information). Possibilités de traiter les problèmes de traumatologie des sportifs. Etre capable de proposer aux sportifs un suivi paramédical.		
<b>Suivi socio professionnel</b>	Actions menées par la DRDJS ou la région en faveur du suivi socioprofessionnel des sportifs. Entreprises ou collectivités qui accueillent déjà des sportifs de haut niveau		

Matériel et Infrastructure	POLES FRANCE	POLES ESPOIRS COUPLE A 1 PF	POLES ESPOIRS
<b>Secteur de pratique</b>			
<b>Course en ligne et Marathon</b>	<p><b>Besoins</b> La Course en ligne nécessite des espaces de pratiques spécifiques.</p> <p><b>Accès à la zone de pratique</b> L'embarcadère doit être à proximité du hangar à bateau (100m maximum). Les pontons d'embarquement permettent l'utilisation des K4 (11m). Ils doivent se situer à fleur d'eau, avoir un revêtement anti-dérapant et ne pas comporter d'arête vive afin de ne pas abîmer les embarcations. Une partie de la zone d'embarquement doit être en pente douce pour mettre le bateau à moteur à l'eau. Un point d'amarrage permettra de le laisser sur l'eau entre deux séances d'entraînement.</p> <p><b>Zone de pratique</b> La zone de pratique comprend: -un bassin de 10000m de long sans débarquement. -un bassin de 1000m de long avec balisage. Le balisage doit être composé de trois lignes d'eau avec un encrage fixe. Ce balisage se situe tous les 12,5m dans les 250 premiers mètres puis tous les 50m, avec un jeu de couleurs pour différencier les distances (50 m, 100 m, 250 m, 500 m, 1000 m). Le bassin doit pouvoir recevoir un système de chronométrage avec cellule photoélectrique, et permettre la navigation en hiver avec un éclairage de la zone d'embarquement. Il nécessite une protection aux vents, aux vagues et aux courants. La profondeur doit être supérieure à 2 mètres. Le rayon de virage doit être de 40 mètres.</p> <p><b>Zone de pratique des activités complémentaires</b> L'accessibilité au footing, au roller, au VTT, au départ du pôle, doit être envisagée et dans un rayon de 5km la possibilité de pratiquer un sport collectif, ou de la natation.</p> <p><b>Recommandations</b> Une signalétique de navigation complètera l'aménagement. De plus, si la distance du hangar à bateau à l'embarcadère est trop importante, l'utilisation d'un chenal peut être envisagée ainsi qu'une route ou un chemin de halage permettant de suivre les athlètes "à sec".</p>		<p><b>Besoins</b> La course en ligne nécessite des espaces de pratiques spécifiques.</p> <p><b>Accès à la zone de pratique</b> L'embarcadère doit être à proximité du hangar à bateau.</p> <p><b>Zone de pratique</b> La zone de pratique comprend: -un bassin d'au moins 5000 m de long sans débarquement. -un bassin de 1000m de long avec balisage. Le balisage doit être composé d'au moins une ligne d'eau La profondeur doit être supérieure à 1,3 mètre. Le rayon de virage doit être de 40 mètres.</p>

Matériel et Infrastructure	POLES FRANCE	POLES ESPOIRS COUPLE A 1 PF	POLES ESPOIRS
<b>Secteur de pratique</b>			
<b>Slalom</b>	<p><b>Besoins</b> Le slalom nécessite des espaces de pratiques spécifiques. Il faut prévoir 10 créneaux d'une heure par semaine pendant les périodes scolaires.</p> <p><b>Accès à la zone de pratique</b> L'embarcadère doit être à proximité du hangar à bateau (100m maximum). Il peut être en escalier afin de rester au niveau de l'eau lors de ses variations.</p> <p><b>Zone de pratique</b> Le bassin d'eau vive doit offrir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-une certaine modularité,</li> <li>-la possibilité de faire tous types de séances (prévoir de remonter le bateau),</li> <li>-200m de long à 1% et un autre bassin à 2% sur 250m à proximité du pôle ,</li> <li>-40 portes sur le bassin montées avec un système de réglage individuel,</li> <li>-des prises électriques sur le bord,</li> <li>-un éclairage afin de pouvoir naviguer "la nuit",</li> <li>-des abords dégagés pour faciliter la visibilité,</li> <li>-une accessibilité aisée des deux berges,</li> <li>-la possibilité de placer des cellules photoélectriques sur le parcours,</li> <li>-une partie des abords plane afin d'y installer des appareils de musculation,</li> </ul> <p>Le bassin d'eau plate doit offrir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-400m de courant lisse ou d'eau plate avec-60 portes sur le bassin montées avec un système de réglage individuel,</li> <li>-un éclairage afin de pouvoir naviguer "la nuit",</li> <li>-des abords dégagés pour faciliter la visibilité,</li> <li>-une accessibilité aisée des deux berges,</li> <li>-la possibilité de placer des cellules photoélectriques sur le parcours,</li> <li>-une partie des abords plane afin d'y installer des appareils de musculation</li> </ul> <p><b>Zone de pratique des activités complémentaires</b> L'accessibilité au footing, au roller, au VTT, au départ du pôle, doit être envisagée et dans un rayon de 5km la possibilité de pratiquer un sport collectif, ou de la natation.</p> <p><b>Recommandations</b> Ces bassins doivent être protégés des vents et permettre la navigation toute l'année. La proximité d'un autre bassin d'eau vive ou d'une descente slalomée dans un rayon de 100km est nécessaire.</p>		<p><b>Besoins</b> Le Slalom nécessite des espaces de pratiques spécifiques. Il faut prévoir 7 créneaux d'une heure par semaine pendant les périodes scolaires.</p> <p><b>Accès à la zone de pratique</b> L'embarcadère doit être à proximité du hangar à bateau.</p> <p><b>Zone de pratique</b> - un bassin d'eau plate de 30 portes -un bassin d'eau vive de 200m de long à 1% Le bassin d'eau vive doit offrir: -la possibilité de faire tous types de séances (prévoir de remonter le bateau)</p>

Matériel et Infrastructure	POLES FRANCE	POLES ESPOIRS COUPLE A 1 PF	POLES ESPOIRS
<b>Secteur de pratique</b>			
<b>Descente</b>	<p><b>Besoins</b> La Descente nécessite des espaces de pratiques spécifiques.</p> <p><b>Accès à la zone de pratique</b> L'embarcadère doit être à proximité du hangar à bateau (100m maximum). Les pontons doivent se situer à fleur d'eau, avoir un revêtement anti-dérapant et ne pas comporter d'arrête vive afin de ne pas abîmer les embarcations. Une partie de la zone d'embarquement doit être en pente douce pour mettre le bateau à moteur à l'eau. Un point d'amarrage permettra de le laisser sur l'eau entre deux séances d'entraînement.</p> <p><b>Zone de pratique</b> Le bassin d'eau vive correspond à celui du Slalom et doit être, en outre, utilisable par des bateaux de Descente. Le bassin d'eau plate correspond à celui de la Course en ligne. La pratique de la navigation en eau vive doit pouvoir se faire dans un rayon de 50km, sur une rivière comportant un tronçon de 4km de classe III minimum, avec un débit utilisable 120 jours par an.</p> <p><b>Zone de pratique des activités complémentaires</b> L'accessibilité au footing, au roller, au VTT, au départ du pôle, doit être envisagée et dans un rayon de 5km la possibilité de pratiquer un sport collectif, ou de la natation.</p> <p><b>Recommandations</b> Une signalétique de navigation complètera l'aménagement. De plus, si la distance du hangar à bateau à l'embarcadère est trop importante, l'utilisation d'un chenal peut être envisagée ainsi qu'une route ou un chemin de halage permettant de suivre les athlètes "à sec".</p>		<p><b>Besoins</b> La Descente nécessite des espaces de pratiques spécifiques.</p> <p><b>Accès à la zone de pratique</b> L'embarcadère doit être à proximité du hangar à bateau</p> <p><b>Zone de pratique</b> Le bassin d'eau vive correspond à celui du Slalom et doit être, en outre, utilisable par des bateaux de Descente. Le bassin d'eau plate correspond à celui de la Course en ligne. La pratique de la navigation en eau vive doit pouvoir se faire dans un rayon de 50km</p>

Matériel et Infrastructure	POLES FRANCE	POLES ESPOIRS COUPLE A 1 PF	POLES ESPOIRS
<b>Secteur de pratique</b>			
<b>Kayak Polo</b>	<p><b>Besoins</b> Le Kayak Polo nécessite des espaces de pratiques spécifiques.</p> <p><b>Accès à la zone de pratique</b> L'embarcadère doit être à proximité du hangar à bateau (100m maximum). Il peut être en escalier afin de rester au niveau de l'eau lors de ses variations.</p> <p><b>Zone de pratique</b> Le bassin est permanent et aménagé aux normes FIC (Fédération Internationale de Canoë), il offre:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-un éclairage</li> <li>-une fermeture du terrain sur deux cotés ou clos avec un canal d'accès</li> <li>-des cages sur câble, sur potence fixe ou flottante</li> <li>-un lieu de tir avec trois cages fixées au sol et équipées d'un système de récupération des ballons sans débarquement</li> <li>-les berges du terrain élevées</li> <li>-la possibilité de filmer le terrain de jeu du dessus, pour des analyses vidéos</li> <li>-un ponton pour double arbitrage</li> <li>-la possibilité de monter des terrains flottants lors des regroupements</li> </ul> <p><b>Zone de pratique des activités complémentaires</b> Il est nécessaire d'avoir un accès deux fois par semaine en piscine avec l'équipement Kayak Polo, ainsi que la possibilité d'utiliser les bassins d'eau vive et d'eau plate. Par ailleurs il faut un accès deux fois par semaine à un gymnase pour pratiquer des sports collectifs (hand, foot), et la possibilité d'y mettre l'équipement (cages) de Kayak Polo. L'accessibilité au footing, au roller, au VTT, au départ du pôle, doit être envisagée dans un rayon de 5km.</p> <p><b>Recommandations</b> Ces bassins doivent être protégés des vents. L'espace entre les rives et les cages demande une attention particulière tenant compte des remplaçants. L'entraîneur doit pouvoir être à hauteur des athlètes pour les explications techniques et en hauteur pour la stratégie de jeux.</p>		<p><b>Besoins</b> Le Kayak Polo nécessite des espaces de pratiques spécifiques.</p> <p><b>Accès à la zone de pratique</b> L'embarcadère doit être à proximité du hangar à bateau</p> <p><b>Zone de pratique</b> Le bassin est permanent et aménagé aux normes FIC (Fédération Internationale de Canoë)</p> <p><b>Zone de pratique des activités complémentaires</b> Il est nécessaire d'avoir un accès en piscine avec l'équipement Kayak Polo, ainsi que la possibilité d'utiliser les bassins d'eau vive et d'eau plate.</p>

<b>Matériel et Infrastructure</b>	<b>POLES FRANCE</b>	<b>POLES ESPOIRS COUPLE A 1 PF</b>	<b>POLES ESPOIRS</b>
<b>Matériel</b>			
<b>Course en Ligne Slalom Descente Kayak Polo</b>	1 camion avec remorque pour chaque discipline accueillie sur le pôle France Bateaux à moteur pour les disciplines de Course en ligne et Descente		
<b>Bâtiment</b>			
<b>Bâtiments</b>	Voir document ci-joint Cahier des charges pôle France – pôle Espoirs		

## Chapitre

## 4

## Moyens Financiers

Fiche de budget prévisionnel à renseigner

PRODUITS	Prévisionnel
<b>Fédération</b> (aides financières, cadres, matériels,...)	
<b>Ligue-comité-club</b>	
<b>DRDJS</b>	
<b>DDJS</b>	
<b>CREPS</b> (budget propre et budget MdS)	
<b>Education nationale</b> (y compris mise à disposition de personnel, HSE, HSA,...)	
<b>Autres ministères</b>	
<b>Conseil régional</b> <b>Total CR</b>	
dont aide à la pension	
dont aide au fonctionnement du pôle	
<b>Conseils Généraux</b> <b>Total CG</b>	
dont aide à la pension	
dont aide au fonctionnement du pôle	
<b>Commune(s) ou groupement de communes</b> (y compris mise à disposition d'installations sportives)	
<b>Familles</b>	
<b>Autres</b> (Plan sport emploi)	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	

CHARGES	Prévisionnel
<b>Formation sportive :</b>	
1. Personnels d'Etat mis à disposition (cadres techniques, ...)	
2. Coût des personnels rémunérés (autres techniciens, préparateurs physique et mental, ...)	
3. Autres moyens (achats de matériels, déplacement, location installations, stages, ...)	
<b>Formation scolaire, universitaire, professionnelle (soutien, tutorat et surveillance) :</b>	
1. Personnels d'Etat (mis à disposition professeurs, ...)	
2. Coût des personnels rémunérés (professeurs, tuteurs, surveillants...)	
3. Autres moyens (CNED, formation professionnelle, organismes privés ...)	
<b>Suivi médical et paramédical :</b>	
1. Personnels d'Etat mis à disposition (infirmières, médecins, ...)	
2. Coût des personnels rémunérés (médecins, kinésithérapeutes, psychologues, podologues, ...)	
3. Autres moyens (examens, tests d'efforts, achats de médicaments, ...)	
<b>Vie du sportif :</b>	
1. Coût des pensions, demi pensions, externats	
2. Coût des personnels de surveillance (maîtres au pair, surveillants d'internats...)	
3. Autres (loisirs, cafétéria, animation ...)	
<b>TOTAL CHARGES</b>	

Préciser les conventions en cours ou prévues (fournir les justificatifs écrits)  
Valoriser tous les services apportés par les partenaires